

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Jougardi Inc.		Date d'inspection Le 13 février 2026	
Nom de l'établissement Le Jougardi		Numéro de permis 318000	
Adresse 210 Erinvale Drive Moncton NB E1A 9T4		Numéro de téléphone (506) 856-5950	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 56	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Tina Richard Tardif	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants jouer librement à l'intérieur, l'extérieur et la collation.

Le ratio est respecté pendant l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 13 février 2026

Date

original signé par
Michel Langis

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"